

ORIGINAL

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE

17 Cours Xavier Arnozan
 CS71305
 33082 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 79 64 27

Fax :

N° Siret : 18330005200036

N° TVA Intracommunautaire : FR 87183300052

CAYE GREGORY
 7 RUE JOSEPH BOYE
 33340 COUQUEQUES
 FRANCE

Référence à rappeler : 2025 / TR2504965

Objet : Comptabilité de gestion 2025

Prestataire : DURIEUX STEPHANIE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
147054 Comptabilité de gestion	0,5	840,000	420,00	20,00

Régime de TVA : Encaissements

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	420,00		420,00
Base de TVA	420,00		420,00
Montant TVA	84,00		84,00
Total TTC	504,00		504,00
Net à payer	504,00		504,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA GIRONDE ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA GIRONDE

IBAN : FR761007133000000100024606 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 33000 00001000246 06

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D33S01 CDA GIRONDE
 0813865 CAYE GREGORY
 Date échéance : 05-09-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504965
 CHQR Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR : 504,00

Payez votre facture sur le site paiement-en-ligne.chambres-agriculture.fr. Utilisez le code facture : **QD33S012025TR2504965**